

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION des présidents

Du vendredi 18 mars 2022 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle Mélina Robert Michon)

I. Ordres du jour

Sujet I.01	Journée de l'eau 1 ^{ier} , 2 et 3 juillet 2022	3
Sujet I.02	Bilan des licences	3
Sujet I.03	Bénévoles/assemblée générale nationale	3
Sujet I.04	Information sur les sujets travaillés au CODEP	4
Sujet I.05	Subventions agence nationale du sport	5
Sujet I.06	Débat sur la FFESSM avec Frédéric DI MEGLIO	6

----- Début de la séance (19h45) -----

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Anne STUCKENS

En présence de Frédéric DI MEGLIO

Clubs et SCA représentés

SUB AQUA Gone (Benoit PHILIPPS)
ABYSSE PLONGEE (Jean-Michel COSTA)
G.A.S.M. – M.J.C. (Jean-François MEYRIGNAC)
C.S.B. (Martine BOUCAUD)
ASPTT Grand Lyon (Karine ROYBIN)
NEPTUNE CLUB (Hervé DALICHAMP)
LYON SPORT METROPOLE (Stéphane PERREAUT)
THALASSA LYON PLONGEE (Renaud HELSTROFFER)
LE LAGON (Hubert DE LA GRANDIERE)
AQUARIUS (Charles GEISMAR)
TOURING PLONGEE (Serge NALIN)
LE MAKO CLUB (Patrick DERAINE)
LYON PALME (Florent DOUZET)
AQUA BREIZH PLONGEE (Martine HAGNERE)

Clubs et SCA excusés

EMBELLIE BULLE (Isabelle JOMARD)
GRAAL (Franck POTHE)
COOLAPIC (Marthe VINCENTI)
GIVORS PLONGEE (Nathalie HEILMANN)
GSL IEG (Denis CARRION)
PLOUF (Carine GONZALES)
TROLLSPORT (Laurent SALLET)
ATLANTIDE (Sandrine GUILLOSSOU)
LE NAUTILE (Yves JALOUNEIX)

Présidents ou représentants de commissions présents

Diana LEAL RODRIGUEZ (Hockey subaquatique)
Henri FANTON (Photo video)
Benoit PHILIPPS (Souterraine)
Anne STUCKENS (Enfants & Jeunes)

Membres comité directeur présents

Renaud HELSTROFFER
Anne STUCKENS
Valérie GAY
Catherine LAFONT
Stéphane PAOLOZZI
Pascale SANTENAC

Personnes excusées

Patrick CAILLON (Commission tir sur cible)
Brigitte FOUNIER (Commission Biologie environnement)
Franck POTHE (Commission archéologie)
Yves JALOUNEIX (Commission Enfants & Jeunes – Comité directeur)
Gilles FRAMINET (Commission Enfants & Jeunes – Comité directeur)
Patricia AUDOUY (Comité directeur)

Sujet I.01 **Journée de l'eau 1^{er}, 2 et 3 juillet 2022**

C'est une opération lancée par la nouvelle équipe municipale de la ville de Lyon. Elle est centrée sur la découverte du milieu et la protection de l'environnement.

Le CODEP69 n'a pas pu avoir les réponses nécessaires suffisamment tôt pour monter un dossier à temps et participer cette première édition. Cependant, le CODEP est en contact avec plusieurs associations qui travaillent sur le nettoyage de la Darse et s'associera à leurs actions. Le CODEP sera donc bien présent et invite tous les clubs intéressés par cet événement à se manifester.

Le club LMS précise qu'il a associé le CODEP à sa demande de participation. Il n'a pas encore reçu de réponse à ce jour sur l'acceptation du dossier déposé. Il est en attente de réponse sur une disponibilité éventuelle de la piscine du Rhône et ou d'un bassin temporaire. Le club Aquarius a aussi déposé un dossier sur un projet de baptême avec là aussi 2 options : piscine du Rhône où bassin mobile.

Il est important de démontrer aux élus locaux la force du bénévolat et la grande diversité des champs d'action possible.

Sujet I.02 **Bilan des licences**

La tendance est positive malgré les 2 années de COVID et quelques piscines encore fermées.

A ce jour :

- 3408 licenciés
- 74 clubs
- Des commissions en sommeil ont été relancées (Hockey subaquatique, tir sur cible) et concourent à diversifier l'offre d'activité.

Sujet I.03 **Bénévoles/assemblée générale nationale**

Il y aura cette année une AG ordinaire et une AG électorale.

L'AG ne sera pas présidée par Fred di MEGLIO mais par un membre du Conseil des sages, René CAVALLO, afin de limiter les tensions. C'est René CAVALLO qui lira le rapport du président. Le trésorier sera lui aussi représenté.

A ce jour, il n'y a que 34 bénévoles inscrits et il y aurait besoin de bénévoles supplémentaires pour assurer.

Les bénévoles peuvent s'inscrire sur le site dédié <https://agn-ffessm-2022.fr>.

L'assemblée générale se tiendra à la cité internationale. Il y aura donc quelques problèmes de parking de ce fait nous invitons les bénévoles à privilégier les transports en commun et le covoiturage. La prochaine réunion des bénévoles aura lieu le 6 avril en présentiel pour transmission de toutes les informations utiles.

Sujet I.04 **Information sur les sujets travaillés au CODEP**

1 - Les événements Majeurs

La THALASSA

Un bon redémarrage après 2 années complexes. À signaler la présence d'élus lyonnais dont le maire Grégory Doucet qui sont venus nous rencontrer sur la manifestation.

L'OPEN d'apnée

Il n'aura pas lieu cette année. Une nouvelle formule est à l'étude sur un format un peu différent.

Le Triangle des eaux bleues

Il est bien prévu pour le 15 mai prochain. La publication de l'information est en cours sur le site fédéral. 50 à 60 nageurs sont attendus, malgré l'enchaînement des compétitions sur la période.

Nettoyage de la Darse de Confluence

Il y a une vraie synergie entre plusieurs associations « aquatiques » et « terrestres » qui travaillent toutes dans une même optique de préservation de l'environnement. L'équipe d'organisation au sein du CODEP a besoin de renfort. N'hésitez pas à diffuser l'information dans vos clubs.

2 – Commission Enfants & Jeunes

Des compétences ont été développées dans le département et il y a une vraie opportunité à saisir car il y a beaucoup de demandes de la part du public « enfant et jeune ». Le point dur est l'organisation au sein des clubs. Un des objectifs de la nouvelle commission est de démystifier la prise en charge des enfants.

Une animation à destination des jeunes de 9 à 14 ans est organisée le 22 mai prochain à la piscine de Vaugneray. Informations à suivre.

3 – Licence ZOOM

Le CODEP rappelle qu'il a 2 licences ZOOM qu'il peut mettre à disposition des clubs et des commissions pour organiser des séances, des formations ou des présentations en visioconférence.

4 – Fiscalité

Rappelons que les bénévoles peuvent bénéficier d'une déduction fiscale en faisant don des frais engagés pour le club. C'est une façon de dédommager les bénévoles de leur investissement sans que cela ne coûte rien aux clubs. Cependant il est important de bien respecter les préconisations de la fédération quant aux démarches administratives et de bien faire une demande de rescrit fiscal pour éviter tout problème avec le fisc.

Le CODEP est à la disposition des clubs pour les aider dans ces démarches. Il y aura d'ailleurs un article à ce sujet dans la prochaine communication du CODEP.

Serge NALIN signale qu'une nouvelle loi du 1 janvier 2022 impose aux associations de déclarer les dons perçus. Le CODEP va se renseigner sur ce sujet et reviendra vers les clubs.

Pour mémoire toutes les communications du CODEP sont téléchargeables sur son site internet.

5 - Outils à destination des clubs

Des fiches pratiques ont été construites à l'attention des présidents de club. Elles sont téléchargeables sur le site du CODEP dans la partie destinée au président de club.

6 – Autres projets en cours

- Newsletters
- Refonte du site internet
- Achat de packs de plongée à des structures commerciales pour permettre aux clubs du département d'en bénéficier à prix coûtant. Le CODEP négocie sur une masse plus importante qu'un club et cela devrait donc permettre à tous de bénéficier de tarifs plus intéressants. Le principe est qu'il n'y ait pas de contrainte de nombre de plongée ou de période pour l'utilisation des volumes achetés. Il est prévu de démarrer cette activité avec un nombre de packs correspondant au potentiel de demandes recueilli, auprès de 3 structures commerciales uniquement. L'objectif est de diffuser les informations avant l'été pour une utilisation possible dès la rentrée de septembre

Sujet I.05 **Subventions agence nationale du sport**

Il y a eu peu de dossiers de subventions ANS déposés l'année dernière. C'est dommage car les budgets sont intéressants. Les critères des projets à proposer changent chaque année mais tournent toujours autour des mêmes thématiques : les jeunes, la féminisation, le handicap ...). La subvention ne peut se faire que sur l'activité et pas sur le matériel.

Les 4 ou 5 dossiers déposés ont tous obtenu une subvention. Renault rappelle qu'il fait partie de la commission de sélection régionale des dossiers et peut aider à présenter ceux-ci de manière à ce qu'ils soient plus facilement acceptés par la commission. N'hésitez surtout pas à le contacter.

En 5 ans, 50% des subventions disponibles ont été perdues faute de demandes ou à cause de dossiers refusés car mal construits. Le financement demandé ne peut pas excéder 60% du budget total de l'action et est limité à 1500€. Dans la constitution du dossier, il est important de ne pas mélanger le budget de l'action et le budget du club. C'est une erreur courante.

Depuis 3 ans, l'état souhaitent que 50% des subventions aillent vers les clubs. La fédération va bientôt diffuser les informations aux clubs pour leur permettre de préparer les dossiers.

Sujet I.06 **Débat sur la FFESSM avec Frédéric DI MEGLIO**

----- *clôture de la séance à 22h00* -----

La Secrétaire

Anne STUCKENS



Le Président

Renaud HELSTROFFER

